VII

LUCRÈCE ET L'HYMNE A VÉNUS

ESSAI D'INTERPRÉTATION

PAR P. GRIMAL
Professeur à la Sorbonne

SOMMAIRE. — *L'hymne à Vénus, qui sert de premier prologue au livre I de Lucrèce, célébrant la Vénus Genitrix des Julii, ne peut avoir été composé qu'au temps où Memmius, d'anticésarien, est devenu partisan du triumvir (après 54 av. J.-C.). Or, en 53, les menaces extérieures (Syrie et Gaule) justifient une prière pour la paix de l'Empire. Il semble donc que ce morceau ait été composé par Lucrèce quelques mois avant sa mort, l'un des derniers du poème.*

Le prologue du premier livre de Lucrèce est peut-être, de tout le poème, la page la plus mystérieuse et la plus redoutable ; nombreux sont les commentateurs qui ont tenté de lui arracher son secret[1], et il peut sembler hardi de vouloir ajouter à tant d'autres une interprétation nouvelle. Notre seule excuse sera sans doute que cette interprétation ne se veut pas entièrement nouvelle ; tant d'efforts des commentateurs n'ont pas été vains ; plusieurs résultats peuvent être aujourd'hui tenus pour acquis, et nous ne prétendons ici que rassembler certains d'entre eux, en tirer les conséquences nécessaires et, dans une certaine mesure, les harmoniser. Que la modestie de notre but nous serve d'excuse.

Dès l'abord se pose une première question, relative au texte

1. On consultera, naturellement, tous les commentaires classiques de Lucrèce et, en dernier lieu, celui de C. Bailey, Oxford, 1947. En outre, J. Vahlen, *Ueber das Prooemium des Lucretius, Monatsber. der Preuss. Akad. der Wiss.*, 1877, p. 479-49 ; G. Giri, *Intorno al proemio del primo libro di Lucrezio, R. F. I. C.*, 1912, p. 87-112 ; Id., *Intorno all'invocazione di Lucrezio a Venere ed alla rappresentazione di lei con Marte..., Ibid.*, 1915, p. 34-55 ; E. Bignone, *Nuove ricerche sul proemio del poema di Lucrezio, Ibid.*, 1919, p. 423-433 ; R. Reitzenstein, *Das erste Prooemium des Lucrez, Nachr. der Gesell. der Wiss. Göttingen*, 1920, p. 83-96 ; F. Jacoby, *Das Prooemium des Lucretius, Hermes*, 1921, p. 1-65 ; J. Blatt, *Zu Lucrez*, I, 1-49, *Eos*, 1932, p. 345-347 ; K. Barwick, *Ueber die Proömien des Lucrez, Hermes*, 1923, p. 147-175 ; E. A. Hahn, *The first prooemion of Lucretius in the light of the rest of the poem, T. A. Ph. A.*, 1941, p. XXXII-XXXIII (résumé) ; E. Wistrand, *De Lucretii prooemii interpretatione, Eranos*, 1943, p. 43-47. Cf. Friedländer, *Retractationes*, II, *Hermès*, 1932, p. 43-46 (spécialement sur les vers 44 à 49). Cf. Id., *The Epicurean theology in Lucretius' first prooemium..., T. A. Ph. A.*, 1939, p. 368-379.

même de ce prologue : le possédons-nous tel que l'écrivit Lucrèce? On s'est demandé parfois s'il ne recélait pas quelque lacune, qui en compromît la cohérence[1]. Mais, surtout, les éditeurs ont longtemps considéré que les derniers vers du prologue, tel qu'il nous est transmis par les manuscrits, n'étaient pas à leur place et avaient été abusivement introduits à cet endroit par un copiste maladroit ou, peut-être même, par un commentateur ironique et malveillant. En effet, après l'admirable prière à Vénus, demandant la paix pour une Rome menacée, viennent six vers où nous lisons :

« La nature des êtres divins exige, en effet, par soi-même, qu'elle jouisse de son éternité dans une paix totale, loin de nos affaires, sans aucun lien avec nous ; libre de toute souffrance, libre de toute épreuve, forte de trésors qui ne sont qu'à elle, et sans besoin de nous, elle ne se laisse pas séduire par nos bonnes actions ni toucher par la colère[2]. »

Ce passage a, certes, de quoi surprendre en cet endroit : si les dieux sont indifférents à nos mérites et à nos fautes, s'ils n'ont aucun souci de nous, dans leur Olympe lointain, à quoi bon les prier? A première vue, il existe une contradiction totale entre ces vers et l'invocation à Vénus dont ils sont précédés. Et, comme ces vers se trouvent répétés en un autre endroit du poème[3], la tentation est forte de supposer qu'ils ont été intercalés en cette fin du premier prologue. Aussi, jusqu'à Bailey, la plupart des éditeurs n'ont-ils pas hésité à les supprimer, terminant le passage avec la mention de Memmius. Cette suppression était d'autant plus facile que la suite des idées, avec les vers 50 et suivants, n'est pas des plus limpides. Brusquement, le poète s'adresse à Memmius, après s'être adressé à Vénus, et, surtout, le nouveau développement commence par une formule de liaison *quod superest*, qui paraît bien impliquer l'existence d'un premier point, aujourd'hui disparu. Il est tentant de supposer que les vers 44 à 49 ont pris la place d'un paragraphe dans lequel le poète exhortait Memmius à entendre sa parole. Au prix de cette hypothèse, tout rentrerait dans l'ordre.

1. J. Vahlen, *op. cit.*

2. *Omnis enim per se diuum natura necessest / immortali aeuo summa cum pace fruatur / semota ab nostris rebus seiunctaque longe ; / nam priuata dolore omni, priuata periclis, / ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri, / nec bene promeritis capitur nec tangitur ira* (v. 44-49).

3. II, 646-651, à la fin de l'évocation de Cybèle (sans aucune variante).

Mais cela même est-il bien certain? Même si l'on supprime l'énoncé explicite de l'indifférence des dieux aux prières humaines, la contradiction n'en subsiste pas moins ; en quelque endroit que soit formulée cette doctrine, elle demeure essentielle au système et, apparemment, aurait dû interdire à Lucrèce, s'il la fait vraiment sienne, de placer en tête de son œuvre un hymne à la déesse Vénus. Effacée de la lettre du livre I, la contradiction réapparaît sur un plan plus profond ; résiderait-elle donc dans la pensée même du poète, hésitant entre la doctrine d'athéisme qu'il enseigne et les entraînements de sa sensibilité, qui ne pourrait se déprendre des prestiges de la religion traditionnelle? Lucrèce aurait-il écrit ce prologue au moment où il commençait son œuvre, avant de s'être encore suffisamment imprégné de la doctrine, et doit-on penser que, s'il avait vécu assez longtemps, il aurait effacé ce scandaleux prologue pour le remplacer, purement et simplement, par l'éloge d'Épicure ou quelque développement plus orthodoxe[1]? Solution désespérée, et qui a le grand inconvénient de supposer que Lucrèce n'a pas été, d'emblée, pénétré de *toute* la vérité épicurienne, qu'il l'a conquise graduellement, au cours de la composition du poème, et — ce qui est plus grave encore — qu'il est allé de la physique à la théologie. Mais tout, dans le poème, dément une pareille conception : imagine-t-on Lucrèce croyant aux dieux du vulgaire, à l'immortalité de l'âme, ou du moins à sa survie, aux Enfers, à la vertu des prières, à l'intervention du surnaturel dans le monde, et déjà persuadé de l'existence des atomes? Si Lucrèce a suivi un chemin dans sa conquête de l'Épicurisme, ce chemin est, assurément, parti de la métaphysique du système, pour aboutir à sa physique. Il y a là une évidence irrésistible pour quiconque a seulement parcouru l'ensemble du poème : la théorie des atomes n'est qu'un moyen au service d'une fin qui la dépasse ; la garantie véritable de sa vérité est, au fond, son efficacité contre les terreurs de la mort et de la religion. Il est presque inconcevable que l'on puisse renverser cette démarche et imaginer Lucrèce sensible d'abord aux démonstrations scientifiques d'Épicure et, peu à peu, conduit, sous leur contrainte, à renoncer à sa foi religieuse. L'impression, devant l'ensemble de l'œuvre, est bien plutôt d'une conviction monolithique, tout entière orientée vers la conquête de l'équilibre intérieur, qui est sa véritable fin.

1. J. Perret, *Légende troyenne...*, p. 573 et suiv.

Pour toutes ces raisons, le problème soulevé par le prologue du livre I doit être posé dans toute sa brutalité : apparemment, Lucrèce se contredit lui-même lorsqu'il invoque la médiation de Vénus pour que Rome jouisse de la paix. Il le fait en pleine conscience ; peut-être même souligne-t-il sa propre inconséquence, en des vers qu'il reprendra une autre fois, lorsqu'il évoquera une autre divinité du Panthéon « vulgaire ». Comment cela est-il possible? Quel sens peut-il attribuer à cette prière, qui ne soit pas un démenti de ses convictions les plus profondes, par quelles circonstances a-t-il été amené à écrire une page dont le sens apparent semble le faire tomber lui-même sous le coup des accusations que, quelques vers plus tard, il va porter contre la « religion » coupable d'avoir provoqué le meurtre d'Iphigénie?

Ceux qui font de cet hymne une « inconséquence » du poète s'autorisent généralement du fait que ce prologue figure en tête du premier livre et admettent qu'il a été écrit alors que Lucrèce en était au début de son œuvre. Ils tirent argument, pour confirmer leur conviction, des vers dans lesquels il est question des « circonstances difficiles » que traverse la patrie[1], et qui ne permettent pas à Memmius de s'éloigner des affaires. On dit que ces circonstances difficiles correspondent à l'année où Memmius fut préteur, l'année du consulat de César (59 av. J.-C.)[2] ; on ajoute qu'il ne saurait s'agir des troubles provoqués par Clodius en 58 et 57, puisque, à ce moment, Memmius est loin de Rome et gouverne la province de Bithynie.

Pourtant, à y bien réfléchir, comment les troubles, tout intérieurs, de Rome en 59 peuvent-ils faire redouter au poète une guerre? Il lui faudrait une prescience singulière pour apercevoir, dans cette agitation provoquée par César, le germe de la guerre civile ! Car ce n'est pas la *Concordia* que Vénus doit ramener à Rome, c'est Mars qu'elle doit apaiser, et, en 59, quelle est la guerre dont Rome est menacée? Tout, à l'extérieur, est paisible. Depuis les victoires de Pompée, Mithridate est écrasé, les pirates sont réduits à l'impuissance, même l'Espagne est pacifiée. Rome, en pleine expansion, menace plus qu'elle n'est menacée.

1. V. 41-43 : *nam neque nos agere hoc patriai tempore iniquo / possumus aequo animo nec Memmi clara propago / talibus in rebus communi desse saluti.*

2. A. Ernout, *Comment.*, au v. 41. En réalité, Memmius n'était alors que préteur désigné.

Tout change, au contraire, quelques années plus tard. Deux théâtres de guerre s'ouvrent brutalement avec la fin de l'année 54 et le début de 53. César, au mépris de tout droit, avait attaqué en Gaule ; pendant plusieurs années, les opérations s'étaient déroulées à son avantage, mais voici qu'en automne 54 avait commencé un soulèvement général des peuples gaulois, plus d'une légion avait été anéantie, et l'on redoutait à Rome que la Province de Transalpine ne fût submergée. Et voici que, quelques mois plus tard, les maladresses de Crassus ont pour résultat de conduire au désastre l'armée romaine d'Orient. Dion Cassius raconte comment cette année 53 s'ouvrit dans une atmosphère de désastre : « On vit, nous dit-il, des chouettes et des loups, des chiens errants hurlèrent, des statues sacrées transpirèrent, d'autres furent frappées de la foudre[1]... » Coup sur coup, le vieil ennemi gaulois se réveille et une nouvelle menace se lève en Orient, menace qui pèsera lourdement sur le principat d'Auguste : le problème parthe demeurera pour des siècles une plaie béante. On comprend mieux, en ces circonstances, les angoisses d'un poète patriote. En 59, sa prière n'eût été que celle d'un partisan, suppliant les dieux de sauver non pas sa patrie, mais les privilèges de l'oligarchie qui la gouverne et qu'il méprise. En 53, c'est bien l'existence même de l'Empire qui est mise en question, « *per maria ac terras* ».

Il serait donc tentant, pour toutes ces raisons, de formuler l'hypothèse que le prologue au poème n'a pas été écrit au début de toute l'œuvre, mais dans les derniers moments de la vie du poète. A la condition, toutefois, que Lucrèce ne soit pas mort, comme on l'assure généralement, en 55 ou 54 av. J.-C., et qu'il ait assez vécu pour que lui soient parvenus les échos de la défaite de Carrhes (9 juin 53).

A la vérité, ce n'est pas ici le lieu de discuter à nouveau les témoignages relatifs à la date de sa mort. Le dossier a été examiné à plusieurs reprises ; il se compose de plusieurs témoignages contradictoires, dont le plus vraisemblable, celui de saint Jérôme, n'est même pas très assuré, puisque les chiffres varient selon les manuscrits. A ne s'en tenir qu'à la donnée la plus certaine de la notice de saint Jérôme — que Lucrèce mourut à l'âge de quarante-quatre ans — il s'ensuit, puisque la date de sa naissance, selon le

1. Dion, XL, 17.

même texte, est soit l'année 96, soit l'année 94, selon la lecture adoptée, que Lucrèce est mort ou en 53 ou en 51, et c'est entre ces deux dates seulement que se trouve restreint le choix. On a montré, d'autre part, que la *Vie de Virgile* de Donat — si l'on fait abstraction d'une erreur matérielle sur le nom des consuls de l'année — invite à choisir la première des deux[1]. La solution la plus probable est celle qui place la mort du poète en 53 et, de façon très précise, au 15 octobre[2] de cette année-là. Si l'on admet cette date, Lucrèce, avant de mourir, a eu largement le temps d'apprendre, avec tous ses concitoyens, le désastre de Carrhes et de mesurer la gravité du nouveau *tumultus gallicus*. Il a eu aussi celui de composer un prologue empreint de gravité religieuse, dans lequel il souhaite que sa patrie connaisse la paix.

Or, cette même période est singulièrement critique aussi pour Memmius. Préteur désigné en 59, Memmius avait exercé sa magistrature en 58 ; il pouvait donc briguer légalement le consulat dès 55. A ce moment, Memmius, qui avait jusque-là pour femme Fausta et comptait parmi les défenseurs de l'ordre sénatorial, divorce et change de parti. En 54, il pose sa candidature au consulat et s'appuie désormais sur César[3]. On connaît la manière dont fut conduite la campagne électorale. Il y eut brigue si évidente, collusion si scandaleuse entre les candidats et les consuls en charge que les élections ne purent avoir lieu. Il fallut recourir à des interrègnes, de janvier à juillet 53, avant que pût être assurée l'élection de Cn. Domitius Calvinus et de M. Valérius Messalla. Pendant ce temps, le triumvirat se défait lentement. Julie, fille de César et femme de Pompée, meurt en septembre 54 ; l'affection que lui portaient et son père et son mari pouvait seule retarder le heurt entre les deux triumvirs. On devine que César regroupe ses partisans, à mesure que se creuse le fossé et qu'approche la crise décisive. Moins que jamais, Memmius ne peut se désintéresser de la politique[4]. Ce n'est pas le moment de lui demander toute son

1. A. Rostagni, *Ricerche di biografia lucreziana*, I : *La cronologia*, *R. F. I. C.*, 1937, p. 25-31. Cf. Id., éd. de Suét., *De poetis*, p. 57-58.

2. Donat, *Vita Verg.* (A. Rostagni, *éd. cit.*, p. 74).

3. Cic., *ad Att.*, IV, 15, 7. Cf. Suét., *Caes.*, 73. Sur la carrière de L. Memmius, voir l'article de Muenzer, in *R. E.*, XV, col. 609-616 (n° 8) ; G. Della Valle, *G. Memmio, dedicatorio del poema di Lucrezio*, *Rend. Acc. Linc.*, XIV (1938), p. 731-886 ; P. Boyancé, *Lucrèce et son disciple*, *R. É. A.*, LII (1950), p. 212 et suiv.

4. Cicéron nous apprend que, pendant toute la durée des interrègnes, Memmius n'a cessé d'espérer le retour de César, qui devait, dans sa pensée, lui assurer le consulat (*ad*

attention pour écouter l'enseignement du poète. Seule la paix saura lui rendre la sérénité et le loisir nécessaires.

Jusqu'ici, nous avons tenté de montrer que les circonstances générales de la politique romaine, et aussi la situation personnelle de Memmius, expliquent mieux en 53 qu'en 59 les vers que Lucrèce a placés en tête de son poème. Mais il ne s'agit encore que d'une probabilité. Nous pensons que cette probabilité se change en quasi-certitude si l'on consent à donner sa vraie signification à l'épithète de *Genetrix* sous laquelle est invoquée la déesse et à voir dans cette Vénus l'ancêtre des Julii, celle à qui le dictateur dédiera le temple de son forum.

Depuis le temps de Sulla, Vénus était volontiers invoquée par les maîtres de l'heure. En 55, Pompée lui avait consacré, sous l'appellation de *Victrix*, le temple dont son théâtre était considéré comme le vestibule. Mais il y avait déjà plus de dix ans que César avait affirmé, lors de sa questure, qu'il considérait Vénus comme l'ancêtre de sa famille[1], et, pour commémorer sa victoire sur Vercingétorix et affirmer que sa protectrice ne lui avait pas fait défaut en ce péril, il allait frapper des monnaies où, au droit, apparaîtrait une Vénus diadémée, accompagnée de Cupidon[2]. On entrevoit, entre César et Pompée, comme une « querelle des Vénus », chacun essayant de s'approprier celle qui était généralement considérée alors comme la divinité de la *felicitas*. A la *Victrix* s'oppose la *Genetrix* et, entre les deux, Lucrèce a délibérément choisi[3]. En 53, *Venus Genetrix* ne peut être que la « patronne » de César.

On récuse, en général, ce rapprochement, sous prétexte que Lucrèce ne pouvait faire allusion à César dans un poème dédié à Memmius, car, nous dit-on, Memmius, lors de sa préture, était l'ennemi de César. Mais ce qui est vrai en 59 cesse de l'être après 54, alors que Memmius place précisément tout son espoir dans le seul César et lutte pour lui de toutes ses forces. Et l'invocation à Vénus ne saurait s'expliquer par une allusion à la Vénus

Q. fr., III, 2, 3). A ce moment, Memmius apparaît comme un adversaire résolu de Pompée et c'est apparemment contre lui que celui-ci, seul consul en 52, fit voter une loi *de ambitu* à effet rétroactif qui eut pour conséquence son départ en exil (fin 52 ou début 51). Cf. Muenzer, *op. cit.*, et les textes.

1. Suét., *Jul.*, 44.

2. R. Schilling, *La religion romaine de Vénus*, Paris, 1954, p. 432, n^os 6 et 7.

3. On pourrait objecter que le mot d'ordre des césariens, le jour de Pharsale, fut *Venus Victrix*, mais on voit qu'il s'agit là du dernier épisode de cette « querelle des Vénus », la « confiscation » au profit de la *Genetrix* du prestige de la Vénus de Pompée.

du théâtre de Pompée[1], qui est une *Victrix*, et non une *Genetrix*.

Ainsi, l'épithète de *Genetrix* implique nécessairement allusion à la Vénus des Julii, mais, comme cette allusion eût été inconcevable au temps où Memmius était l'ennemi de César, il s'ensuit que ce prologue ne peut avoir été écrit que postérieurement à 54, comme tout nous invite, d'ailleurs, à le penser.

Si l'on admet et la chronologie que nous proposons et l'inspiration césarienne de cette invocation à Vénus, il en résulte plusieurs conséquences importantes, qui viennent confirmer certains faits déjà soulignés dans le passé[2]. Lucrèce n'est plus le poète insoucieux de son temps que l'on nous présente parfois ; il prend parti dans la lutte des hommes en présence et, contre une aristocratie dévorée par l'ambition, est tout disposé à accepter un régime où les hommes n'auront pas à se disputer un fantôme de pouvoir, mais seront libres de se consacrer aux vraies valeurs, sans envier celui qui, plus heureux, « marche revêtu d'un honneur qui l'illustre[3] ». Ces paroles du poète trouvent un écho inattendu dans le tableau que dressera César, dans le *Bellum Ciuile*, des querelles jalouses entre Pompéiens. Il est assez naturel aussi, comme l'a montré M. Della Corte, que les sympathies de Lucrèce aillent au triumvir qui jouit de l'appui de Pison, le plus illustre épicurien de ce temps. La Vénus qu'il invoque est donc, au moins pour une part, la puissance tutélaire capable d'assurer la victoire de celui qui peut, seul, mettre fin à tous les troubles : pacifier la Gaule, exorciser le cauchemar du *tumultus gallicus* et, bientôt, sans doute, venger Crassus.

Pourtant, les intentions politiques et les préoccupations actuelles en l'année 53 ne suffisent pas à tout expliquer dans cette prière. Le poème de Lucrèce n'est pas un manifeste politique ni une épopée historique. Vénus est, pour le poète, plus que la *Genetrix*, dont la protection est plus que jamais nécessaire aux Romains ; elle est aussi la *Voluptas* universelle, c'est-à-dire le symbole même du Souverain Bien, la Fin suprême de toute chose. Elle est aussi, comme on l'a souligné, l'un des deux principes cosmiques d'Empédocle,

1. En sens contraire, P. Boyancé, *op. cit.*, p. 220.

2. Par exemple, v. G. Della Valle, *op. cit.*, et Id., *La Venere di Lucrezio e la Venere Fisica Pompeiana, Riv. Indo-greco-italica*, 1934, p. 127-149. Della Valle fait, d'ailleurs, remonter ce prologue à l'année 62 et date de ce moment, contre toute vraisemblance, les attaches césariennes de Lucrèce.

3. III, 76 : *claro qui incedit honore.*

la Φιλότης qui préside à la création[1]; elle est aussi l'Aphrodite dont Parménide chante la puissance[2], en des vers dont Lucrèce s'est indubitablement souvenu[3]. Et c'était une rencontre singulièrement propre à frapper l'imagination du poète que celle qui plaçait le destin de Rome à l'ombre de cette *Voluptas* souveraine. Ne pouvait-il avoir l'impression de découvrir comme une loi du Monde dans cette harmonie des symboles? Il était rassurant de penser que le principe universel de l'Amour manifestait une fois de plus sa toute-puissance en suscitant à Rome un héros sauveur[4].

Dans cette perspective, les derniers vers du passage, injustement suspectés, prennent une valeur nouvelle : cette paix, que Lucrèce demande pour Rome et que le triomphe de l'universelle *Voluptas* peut seul assurer, grâce à César, la véritable Vénus la possède, dans son Olympe lointain, et nous en envoie l'image. Car, si les dieux ne se soucient pas des affaires humaines, il ne s'ensuit pas qu'ils soient absolument sans action sur les esprits des hommes. Est-il nécessaire de rappeler comment leurs images, leurs « simulacres » matériels parviennent jusqu'à nos yeux[5]? C'est Lucrèce seul qui, de toutes nos sources épicuriennes, nous fait connaître cette communion quasi mystique de l'homme avec la divinité : vision inspiratrice de paix, dont la contemplation est seule capable de transformer en plénitude et en joie la simple *ataraxie* que donne la pureté du cœur. Lucrèce a été conscient de la contradiction apparente que pouvait présenter, aux yeux des non-initiés, sa prière à Vénus avec la conception épicurienne des dieux, mais c'est pour s'en défendre qu'il a pris soin de rappeler, en terminant, la vertu essentielle des divinités, vertu inséparable de leur existence même, vertu d'exemple et vertu d'essence. Vénus, dans son « intermonde », nous offre, par le fait même qu'elle *est*, l'image de la paix heureuse, celle que promet à Rome tout entière la victoire de César. Si elle était sensible à nos prières, elle perdrait tout ce

1. Voir les textes rassemblés par R. Schilling, *op. cit.*, p. 349 et suiv. Cf. aussi C. Bailey, *Comment., ad loc.*

2. Diels, fr. 12, v. 3 et suiv.

3. Noter l'expression : δαίμων ἣ πάντα κυβερνᾷ, très voisine du v. 21 de Lucrèce : *quae quoniam rerum naturam sola gubernas*. Ici, Lucrèce fait évidemment allusion à cette toute-puissance de la *uoluptas*, fin dernière des êtres.

4. R. Schilling, *Ibid.*, p. 353, a très justement remarqué que Lucrèce avait introduit dans l'atomisme une sorte de finalité. Ni la création ni le sort des empires ne sont entièrement abandonnés au hasard.

5. VI, 75 et suiv.

qui fait son efficace, elle introduirait dans l'Univers le désordre et, se démentant elle-même, entraverait la réalisation de la Loi.

Telle est, sans doute, la signification de ce prologue, sur le double plan politique et philosophique. Lucrèce a choisi de l'exprimer sous le voile d'un mythe, comme, au livre suivant, il a demandé à Cybèle de symboliser la fécondité de la Terre. Et ce que ses vers retiennent des conceptions religieuses « vulgaires » n'est que jeu poétique et ne trompe qu'un esprit non encore épuré. Lucrèce, s'adressant à Memmius, c'est-à-dire à un « incroyant », doit lui parler le langage auquel il est habitué — c'est la loi inéluctable de tout exorde, de toute *captatio beneuolentiae* — pour l'élever ensuite, graduellement, jusqu'à des conceptions plus hautes et lui faire pressentir la Vérité. C'est pourquoi la Vénus de ce prologue est toute proche encore de la déesse que les Romains adoraient sous ce nom. Et, d'abord, elle est la déesse du printemps, la déesse du temps « où la mer est navigable et où les moissons couvrent la terre ». Or, ce patronage du printemps est loin d'être universellement attribué à l'Aphrodite grecque, puisque, parfois, c'est sous le patronage de Perséphone qu'est placée cette saison, tandis qu'Aphrodite doit se contenter de l'automne[1]. Mais, à Rome, Vénus est la déesse d'avril, et sa fête est célébrée le 23 de ce mois, clôturant le cycle inauguré par les *Cerialia* et continué par les *Parilia*. Il ne semble pas douteux que Lucrèce songe, en évoquant le retour de la déesse, aux jours sereins du printemps, une fois terminée la période troublée de l'*imbriferum uer*, à ces fêtes d'avril chantées par Virgile et par Tibulle[2]. Il n'est pas nécessaire de postuler ici un modèle grec, puisque la religion romaine suffit à expliquer tous les traits de la *Genetrix*.

Il n'est jusqu'au rapprochement avec Mars qui n'appartienne, lui aussi, à la tradition nationale. Sans doute le couple formé par Vénus et Mars a-t-il pour garant le vieux conte homérique et, aussi, quelques cultes disséminés dans le monde grec[3], mais il est peu probable que cette idée ait été suggérée à Lucrèce par la considé-

1. Procl., in *Rep.*, II, 62. Cf. O. Kern, *Orph. Frag.*, p. 220, fr. 196.

2. Virg., *Géorg.*, I, 338-347, où les fêtes de Cérès sont dites : *extremae sub casum hiemis, iam uere sereno* ; Tib., II, 1, 1 et suiv. Cf. notre étude sur la *V^e Églogue, Mélanges Ch. Picard*, p. 413.

3. Un temple d'Aphrodite et d'Arès sur la route d'Argos à Mantinée, un culte d'Aphrodite Aréia à Sparte, le fait que les polémarques, à Thèbes, soient chargés de la célébration des Aphrodisia ; ces exemples sont recueillis par R. Schilling, *op. cit.*, p. 207.

ration de ceux-ci, qui demeurent très exceptionnels, et que le poète ignorait à peu près sûrement. Au contraire, Mars était associé à Vénus dans le lectisterne de 217, et les couples formés à cette occasion ne sont pas toujours ceux que laisserait attendre une copie pure et simple des rites grecs : Vulcain est joint à Vesta, alors que la compagne d'Héphaïstos est officiellement Aphrodite. Quel rapport, en Grèce, existait-il entre Hermès et Déméter? Et, cependant, le lectisterne de 217 mettait côte à côte Hermès et Cérès. Pense-t-on que, si les organisateurs de la cérémonie n'avaient pas fait entrer en ligne de compte la personnalité *italique* des douze grands dieux, ils auraient osé réconcilier, pour la circonstance, Athéna et Poséidon? La Vénus parèdre de Mars n'est pas l'Aphrodite adultère du vieil aède ; elle n'est pas non plus la divinité spartiate ou thébaine, mais la Vénus romaine, associée, comme « mère des Énéades », au « père de Romulus [1] ». Tous deux figurent dans la généalogie du fondateur, et il n'est pas étonnant que César se soit, lui aussi, réclamé de l'une et de l'autre.

Sans doute, il serait hardi de prétendre que, dans ce prologue, Lucrèce ait déjà songé à César assimilé à Mars. C'est seulement après la guerre civile que le dictateur a accueilli, en Orient, cette assimilation flatteuse [2], et en 45 qu'il acceptera une statue dans le temple de Quirinus [3]. Cet aspect de la religion césarienne — ou plutôt, de façon plus générale, « julienne » — ne se développera guère qu'après 42, avec le culte de Mars Ultor. Toutefois, Octave ne fera, alors, que reprendre des indications et comme des suggestions éparses dans la tradition religieuse nationale, celle à laquelle se rattache l'évocation lucrétienne.

Mais le poète rencontrait, à propos de Mars, la même harmonie qu'à propos de Vénus. Si, pour Empédocle, Aphrodite était la Φιλότης, Arès symbolisait le principe opposé, Ἔρις, et, une fois de plus, cette loi du monde transparaissait, aisément reconnaissable, dans le vieux mythe. La réalité religieuse se transmute d'elle-même en symbole, et c'est à partir de notions qui lui sont familières que

1. Thèse justement soutenue par R. Schilling, *op. cit.*, p. 208.

2. Inscription d'Éphèse (Dittenb., *Sylloge*, 760). Sur l'assimilation de César à Mars, voir les témoignages antiques dans L. R. Taylor, *The divinity of the Roman Emperor*, p. 58 et suiv. Mais il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la chronologie ; le caractère « martien » de César est, assurément, moins essentiel à la fortune du dictateur que ses attaches gentilices avec Vénus.

3. Dion, XLIII, 45.

Memmius est invité à s'élever jusqu'à un sens secret, une Vérité dont la révélation lui sera apportée s'il consent à entendre l'enseignement d'Épicure.

Si l'on admet que l'hymne à Vénus a été composé par Lucrèce dans les derniers mois de sa vie, alors que presque tout le poème était déjà achevé, et ajouté en tête de l'œuvre avant la mise en ordre définitive, il devient plus facile de comprendre pourquoi ce morceau, dans lequel le poète nous apparaît comme souverainement maître de son art, se rattache assez maladroitement aux vers qui le suivent. Il n'est peut-être pas nécessaire de supposer une lacune entre lui et le *quod superest* du v. 50. Tout au plus sommes-nous en présence d'une transition maladroite, trace d'inachèvement, comme il y en a tant dans le dernier livre du poème. Et ce prologue, déjà si émouvant par lui-même, le devient encore plus si l'on songe qu'il est probablement la dernière page écrite par Lucrèce et comme le testament véritable du philosophe et du poète.

Pierre GRIMAL.

VIII

MÉCÈNE ET PROPERCE

PAR R. LUCOT

Chargé d'enseignement à la Faculté des lettres de Toulouse

SOMMAIRE. — *Les élégies I, 2 et I, 22 témoignent du dessein de Properce de gagner la protection de Mécène. Cette protection obtenue, la rivalité d'Horace et de Properce a conduit ce dernier à se détacher de Mécène, ce que montre l'élégie IV, 2.*

C'est un fait reconnu que le premier livre des *Élégies, Cynthia monobiblos,* a attiré sur Properce l'attention de Mécène, séduit sans doute par une certaine affinité de goût et de style, et a ouvert au débutant le cercle où fréquentaient Virgile et Horace. Mais il semble bien que Properce ne s'est pas borné à attendre l'effet des beautés de sa poésie et qu'il a mis en œuvre, dans la composition du livre I de ses élégies, beaucoup d'ingéniosité pour obtenir la